



---

## SÉANCE SPÉCIALE DU 15 NOVEMBRE 2006

À une séance spéciale tenue le 15 novembre 2006, à 16 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Appel d'offres public – soumissions pour obligations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au montant de 2 619 000 \$
- 3- Dossiers d'urbanisme
- 4- Période de questions de citoyens (15 minutes)
- 5- Période d'intervention des membres du conseil
- 6- Clôture de la séance



#### 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-487 point no 1, séance spéciale du 15 novembre 2006

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 novembre 2006 soit accepté tel que présenté ou en faisant les adaptations suivantes :

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés*. Que les membres du conseil de ville considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### 2- APPEL D'OFFRES PUBLIC – ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 619 000 \$ DATÉE DU 6 DÉCEMBRE 2006 OUVERTURE LE 15 NOVEMBRE 2006 À 11 H

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-488 point no 6, séance spéciale du 15 novembre 2006

RÉFÉRENCES : lettre du 30 octobre 2006 et ses annexes

CONSIDÉRANT QU'un avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures » seront reçues pour l'achat de 2 619 000 \$ d'obligations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures datées du 6 décembre 2006 et remboursables selon le tableau ci-dessous, avec un intérêt à un taux non inférieur à 3 % ni supérieur à 5,50 %, payable semi-annuellement les 6 juin et 6 décembre de

chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 15 novembre 2006 :

Bureau d'ouverture des soumissions  
Direction du financement des organismes publics  
et de la documentation financière  
12, rue Saint-Louis, bureau 3.25  
Québec (Québec) G1R 5L3  
Télécopieur : (418) 644-2574

L'intérêt sera calculé à compter de la date d'émission, soit le 6 décembre 2006.

**Tableau d'amortissement : 2 619 000 \$**

Année	Capital
6 décembre 2007	144 000 \$
6 décembre 2008	151 000 \$
6 décembre 2009	157 000 \$
6 décembre 2010	164 000 \$
6 décembre 2011	2 003 000 \$ *

\* Le solde en capital faisant l'objet d'un refinancement en 2011 sera de 1 831 000 \$

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du présent refinancement municipal, fut extirpé des présentes le Règlement d'emprunt pour le réseau d'aqueduc du chemin de la Plage Saint-Laurent no 1027-95 dans le but, comme l'annonçait l'avis de motion du présent conseil de ville du mois de septembre 2006, de le refinancer sur une période de 30 ans plutôt que de l'habituel 20 ans à la demande des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT l'ampleur du refinancement envisagé et que l'extirpation du Règlement d'emprunt no 1027-95 est une décision qui requiert l'aval du conseil de ville pour que des suites lui soient données lors de la séance du conseil du 20 novembre 2006 et qui sera soumise à la consultation publique par la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE l'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le capital et les intérêts sont payables aux adhérents de CDS par virement électronique conformément aux règlements établis, à même les sommes reçues des émetteurs municipaux pour cette fin;

QUE lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante (60) jours, à compter du 6 décembre 2006, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission;

QUE lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements d'emprunt;

➤ **Refinancement : 2 619 000 \$**

➤ **Total du financement : 2 619 000 \$**

QUE les soumissions seront ouvertes publiquement à Québec, à 11 h, le mercredi 15 novembre 2006;

QUE le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 15 novembre 2006 à 16 h 30, à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

**MODÈLE D'UNE RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la **Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance,

en vertu des règlements numéros : 1019-95, 1068-96, 1088-96, 99-1211, 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1320 et 2001-1316

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 619 000 \$ ; datée du 6 décembre 2006

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées; **Inscrire toutes les soumissions avec tous les taux ou insérer en annexe la feuille de résultat des ouvertures de soumission**

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de : Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 619 000 \$

De la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
(Nom de la municipalité)

Soit adjugée à Financière Banque Nationale

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M/Mme Me Marcel Corriveau et Mme Manon Lemay, ca  
Maire Trésorier(ière)

Sont autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligations, à cet effet, le conseil autorise le(la) trésorier(ière) ou le(la) secrétaire-trésorier(ière) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Taux d'intérêt : 4,25544 %

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**3- DOSSIERS D'URBANISME (Aucun)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-489 point no 3, séance spéciale du 15 novembre 2006

RÉFÉRENCE :



#### 4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 4, séance spéciale du 15 novembre 2006



#### 5- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 11, séance spéciale du 15 novembre 2006



#### 6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-490 point no 6, séance spéciale du 15 novembre 2006

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De clôturer la séance de ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2006 à 16 h 40 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

  
Me Marcel Corriveau, maire  
RVSAD-2015-8849  
D.M., greffier

  
Me Jean-Pierre Roy, greffier